

2023 : 259

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **21**

Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **27/02/2023**

Date d'affichage : **28/02/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **sept mars à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Danielle CERTIER à Audrey TROIN / Isabelle BRUSSAT à Francis LAPRADE / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT / Isabelle FARNET-RISSO à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTES :

Christelle DUVERNET - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2022/10/11-02 du 11 octobre 2022, le conseil municipal a retenu la société « La Maison Bleue » en qualité de concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueils collectifs de la petite enfance.

N° 2023/03/07 - 05

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SIS LIEUDIT « PLEIN-SOLEIL »
CONSENTI A TITRE GRATUIT A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE »**

N° 2023/03/07 - 05

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SIS LIEUDIT « PLEIN-SOLEIL »
CONSENTI A TITRE GRATUIT A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE »**

2023 : 259

Dans son cahier des charges la commune avait mis à la charge du concessionnaire l'aménagement des locaux appartenant à la ville situés 4, traverse Buissonnière à Cogolin (1^{er} étage de la crèche Plein Soleil).

L'aménagement de cet établissement consistant en la réalisation de travaux d'équipement intérieur et extérieur.

La proposition du concessionnaire repose sur un projet de multi-accueil de 27 berceaux se développant sur environ 300 m² comprenant la création d'un jardin d'environ 52 m², la réfection de la façade nord et l'aménagement d'une entrée avec rampe d'accès PMR.

Afin de mettre en œuvre cet aménagement extérieur, il est proposé de mettre à disposition de la société « La Maison Bleue » un terrain d'une superficie approximative de 100 m², issu de la parcelle cadastrée section AN n° 65 sise lieudit « l'Audiguier » - 83310 Cogolin.

Le terrain mis à disposition représente une surface d'environ 100 m², situés à l'arrière du bâtiment et faisant face à l'esplanade de Plein Soleil.

La commune permet à l'occupant l'utilisation du terrain précité, à titre gratuit.

Le terrain sera exclusivement réservé à la création d'un jardin d'environ 52 m² et l'aménagement d'une entrée avec rampe d'accès PMR.

L'ensemble des travaux et aménagements seront réalisés et aux frais exclusifs de la société « La Maison Bleue ».

L'occupant s'engage à aménager le terrain mis à sa disposition dans les conditions et projet contenus dans le contrat de concession.
Il s'engage à tenir cet aménagement dans un état d'entretien irréprochable et continu.

La convention est conclue pour une durée égale au contrat de concession de service public signé avec la société « La Maison Bleue », sans pouvoir excéder le 31 décembre 2042.

Considérant la délibération n° 2022/10/11-02 du 11 octobre 2022, désignant la société « La Maison Bleue » en qualité de concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueils collectifs de la petite enfance,

Considérant le projet présenté par la société « La Maison Bleue »,

Considérant que le terrain cadastré section AN n° 65 situé lieudit « Plein Soleil » et faisant droit à la future entrée du multi-accueil de Plein Soleil Haut permet l'aménagement d'un jardin et la création d'une entrée avec rampe d'accès PMR,

Considérant que l'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement représente une surface approximative de 100 m²,

N° 2023/03/07 - 05

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SIS LIEUDIT « PLEIN-SOLEIL »
CONSENTI A TITRE GRATUIT A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE »**

2023 - 259

Considérant que cet aménagement s'inscrit dans l'exploitation d'un service public de la petite enfance,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONSENT une convention de mise à disposition avec la société « La Maison Bleue » pour un terrain d'une surface approximative de 100 m² situé lieudit « Plein Soleil », parcelle AN n° 65 - 83310 Cogolin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant ou documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

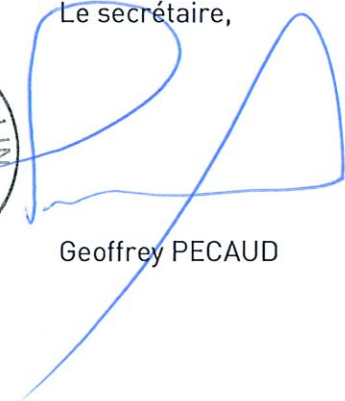
Le maire,



Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,



Geoffrey PECAUD